



Communauté de communes

**Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres consulaires**

**OBJET : Budget Primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025 - Budget annexe SPANC**

**EXPOSE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif.

Ainsi, le Budget Primitif 2026 SPANC intègre par anticipation les résultats cumulés de l'année 2025 tels que présentés ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement	130 947,47
Dépenses de fonctionnement	140 516,31
Résultat de l'exercice	-9 568,84
Report antérieur	-4 155,14
<b>Cumul</b>	<b>-13 723,98</b>
<b>Investissement</b>	
Recettes d'investissement	0,00
Dépenses d'investissement	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Report antérieur	0,00
<b>Cumul - report sur 2026 (001)</b>	<b>0,00</b>
restes à réaliser en recettes	0,00
restes à réaliser en dépenses	0,00
<b>Solde des restes à réaliser</b>	
Besoin/excédent de financement	
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>0,00</b>
<b>Report sur 2026 (002)</b>	<b>-13 723,98</b>

Il est précisé que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.

Conformément à l'instruction M49, le budget primitif est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Par ailleurs, le référentiel M49 offre maintenant la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif la possibilité de réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Il vous est proposé de fixer cette possibilité au maximum à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le budget 2026 du Budget annexe SPANC se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	189 723,98 €
- Section d'investissement	néant

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances - Economie - Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 10 février dernier.

### DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de reprendre par anticipation les résultats 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 du Budget annexe SPANC pour les montants suivants :

Résultat d'investissement reporté au 001	0,00
Solde des restes à réaliser 2025	0,00
Affectation de résultat au 1068	0,00
Résultat de fonctionnement reporté au 002	-13 723,98

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2026 du Budget annexe SPANC tel que présenté,

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Les propositions sont adoptées à la majorité  
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 26 février 2026

La secrétaire de séance



Lucie GUERINEL

Le Président



Alain HUNAU

AR-Préfecture

044-200072726-20260306-4-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-03-2026

Publication le : 06-03-2026

Conseil Communautaire du 2



Le Président,



Alain HUNAU

V - ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 54  
 Nombre de membres présents : 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 51  
 VOTES :  
 Pour : 50  
 Contre :  
 Abstentions : 1

Date de la convocation : le 19 février 2026

Présenté par M. le Président  
 A Châteaubriant, le 26 février 2026

M. le Président



Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire le 26 février 2026

AR-Préfecture

044-200072726-20260306-4-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-03-2026

Publication le : 06-03-2026



Le Président,

Alain HUNAUULT



Membres titulaires en exercice : 54

Membres présents : 43

Suffrages exprimés : 52

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval se sont réunis à Châteaubriant - au siège de la communauté de communes sur convocation adressée le dix-neuf février et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

COMMUNES	DELEGUES COMMUNAUTAIRES	A donné pouvoir à :	Signature
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	Mme Nathalie BEAUDOIN	
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT		
	Mme Catherine CIRON		
	M. Georges-Henri NOMARI		Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY		
	M. Rudy BOISSEAU		M. Jean-Luc MARSOLLIER
	Mme Claudie SONNET		
	M. Elias AMIOUNI		Mme Claudie SONNET
	Mme Christine BOURDEL		
	M. Jean-Luc MARSOLLIER		
	Mme Simone GITEAU		
	M. Bernard GAUDIN		
	M. François-Xavier LE HÉCHO		Mme Catherine LE HÉCHO
DERVAL	M. Dominique DAVID		
	Mme Jacqueline LEBLAY		
	M. Michel HORHANT		
	Mme Laurence LE BIHAN		
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET		Mme Lucie PAUL
	M. Jean-Noël BEAUDOIN		
	Mme Lucie PAUL		
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC		
LE GRAND-AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD		
ISSE	Mme Béatrice PIERRISNARD		
	M. Sylvain HAMON		Absent
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN		
	M. Franck DELAMARRE		
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON		

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS		
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN		Mme Mireille BELLON-CHAMOT
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT		
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF		
	Mme Géraldine PINSON-LERAY		
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN		
	M. Eric ROBERT		
MOISDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL		
	Mme Annette PIÉTIN		
MOUAIS	M. Yvan MENAGER		
NOYAL-SUR-BRUTZ	Mme Edith MARGUIN		M. Alain LE TOLGUENEC
PETIT-AUVERNE	M. Olivier POIRIER		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS		
	Mme Isabelle MICHAUX		
	Mme Catherine LE HÉCHO		
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER		
SAINT-AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU		Absent
	Mme Marie-Paule SECHET		
SAINT-JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER		
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU		
	Mme Marie-Anne LAILLET		M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY		Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER		
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS		
	Mme Nathalie PIGRÉE		
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT		

AR-Préfecture

044-200072726-20260306-4-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-03-2026

Publication le : 06-03-2026



Le Président,

Alain HUNAULT